

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 27 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

- Délibération modificative : Prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
 - Liaison douce et voie partagée (3^{ème} tranche : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux
 - Liaison douce et voie partagée (3^{ème} tranche : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
 - Liaison douce et voie partagée : (2^{ème} tranche) : Délibération modificative du budget
 - Liaison douce et voie partagée : (2^{ème} tranche) : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000 euros
 - Questions diverses
-

Séance du conseil municipal du vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq, à 21 heures 00 minutes.
Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Guy **Bondouy**, Noëlle **Coca**, Estelle **Dalla Rosa**, Rémi **Guilhemat**, Pascale **Hebert**, Rolland **Jammy**, Daniel **Kaprielian**, Mickaël **Leclaire**, Ingrid **Quief**, Françoise **Rouquet**

Absents excusés : Eliane **Bourgeois-Moyer** (pouvoir donné à Daniel Kaprielian), Jean-Jacques **Dreuilhe** (pouvoir donné à Guy Bondouy), Christophe **Brousse**

Absent : Sandrine **Fabro**

Secrétaire de séance : Estelle **Dalla Rosa**

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers avant pris part aux délibérations : 10 + 2 procurations

Date convocation du conseil municipal : 22 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 22 octobre 2025

Aucune observation sur le compte rendu précédent

Délibération n° 30/2025
Domaine : finances locales
Sous domaine : Décisions Budgétaires
Objet : Décision modificative : virements de crédits

Monsieur le Maire indique qu'en raison du prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), il y a lieu d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 3 430,00 €.

Il précise que cette somme ne pouvait être prévue au moment du vote du budget, puisqu'elle vient d'être connue ce 20 octobre 2025.

Monsieur le Maire propose donc le virement suivant :

Article 7392221 :	+ 3 430,00 €
Article 615231 :	- 3 430,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le virement de crédits proposé par Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 31/2025
Domaine : finances locales
Sous domaine : subventions
Objet : Liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary (3^{ème} tranche) :
demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'un des projets phare du mandat reste la création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary.

Il indique que l'Etat a apporté son soutien financier pour la réalisation des deux premières tranches de travaux.

Cette opération se réalisant en trois tranches, Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier concernant la tranche 3 qui s'élève à la somme de 557 000 € hors taxes, se décomposant de la façon suivante :

<u>Travaux</u>	<u>557 000,00 €</u>
Travaux préparatoires	10 400,00 €
Cheminement piétonnier	119 114,55 €
Piste cyclable	146 305,05 €
Chaussée	134 159,55 €
Mises à niveaux	18 300,00 €
Signalisation	6 100,00 €
Mobilier urbain	700,00 €
Maçonnerie	2 800,00 €
Espaces verts	14 510,00 €
Eclairage public	59 410,00 €
Recollement et DOE	1 500,00 €
<u>Honoraires</u>	<u>43 698 ,85 €</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention à déposer auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2026.

Il propose le financement suivant :

Subvention du Département (30% du montant HT)	167 100,00 €
Subvention de l'Etat DETR (25% du montant HT)	139 250,00 €
Subvention de la Région (12% de la dépense éligible)	66 840,00 €
Fonds libres ou emprunt	183 810,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté de poursuivre la création de la liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary (3^{ème} tranche)
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2026 à hauteur de 139 250,00 € représentant 25% du montant Hors Taxes de la tranche 3.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 32/2025

Domaine : finances locales

Sous domaine : Subventions

Objet : Liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary (3^{ème} tranche) :
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle que l'un des projets phare du mandat reste la création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary.

Il indique que le Département a apporté son soutien financier pour la réalisation de la première tranche de travaux. La subvention sollicitée auprès du Département pour la deuxième tranche est en cours d'attribution

Cette opération se réalisant en trois tranches, Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier concernant la tranche 3 qui s'élève à la somme de 557 000 € hors taxes, se décomposant de la façon suivante :

<u>Travaux</u>	<u>557 000,00 €</u>
Travaux préparatoires	10 400,00 €
Cheminement piétonnier	119 114,55 €
Piste cyclable	146 305,05 €
Chaussée	134 159,55 €
Mises à niveaux	18 300,00 €
Signalisation	6 100,00 €
Mobilier urbain	700,00
Maçonnerie	2 800,00 €
Espaces verts	14 510,00 €
Eclairage public	59 410,00 €
Recollement et DOE	1 500,00 €
<u>Honoraires</u>	<u>43 698 ,85 €</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de la troisième tranche de travaux.

Il propose le financement suivant :

Subvention du Département (30% du montant HT)	167 100,00 €
Subvention de l'Etat DETR (25% du montant HT)	139 250,00 €
Subvention de la Région (12% de la dépense éligible)	66 840,00 €
Fonds libres ou emprunt	183 810,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté de poursuivre la création de la liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary (3^{ème} tranche)
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Aude à hauteur de 167 100,00 € du montant Hors Taxes de la tranche 3.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 33/2025

Domaine : finances locales

Sous domaine : décisions budgétaires

Objet : délibération modificative du budget unique 2025 pour réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire indique que la première tranche de travaux de création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary sont en cours de réalisation.

Afin de poursuivre cette opération, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 300 000 € destiné à financer la deuxième tranche de travaux.

Pour cela, il convient d'inscrire cet emprunt au budget unique 2025 et Monsieur le Maire propose de modifier le budget 2025 en inscrivant les crédits suivants :

1641-184 : Emprunt en euros **300 000,00 €**

2151-184 : Réseaux de voirie **300 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté de réaliser les travaux de deuxième tranche de création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary
- Accepte d'inscrire les crédits supplémentaires au budget unique 2025, tels que présentés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 34/2025

Domaine : finances locales

Sous domaine : Emprunts

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la 2^{ème} tranche de création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche de travaux de création d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary est en cours de réalisation.

La deuxième tranche de cette opération, en comportant trois, nécessite la réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000 Euros.

Monsieur le Maire indique que trois établissements bancaires ont été consultés et il propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant de 300 000 € (trois cent mille Euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : Prêt Transformation écologique (PSPL)

Montant : 300 000 € (trois cent mille Euros)

Durée de la phase de préfinancement : sans

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : sans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit (échéance prioritaire)

Profil d'amortissement : Double révisabilité

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt correspondant aux caractéristiques financières ci-dessus.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2025

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la cérémonie commémorative le 11 novembre à 11 heures.

Françoise Rouquet indique qu'afin de sécuriser les enfants prenant le bus scolaire au niveau du cimetière et en l'absence de l'éclairage public dû aux travaux de l'ancienne 113, 1 gilet jaune sera distribué aux enfants par les élus, pour les jeunes qui doivent prendre le bus scolaire pour se rendre à Castelnau-d'Aud. L'Eclairage Public ne sera effectif qu'après l'Achèvement des travaux.

Une information sera donnée par l'intermédiaire du site internet de la commune et Facebook afin que les élèves portent des équipements réfléchissants afin que leur sécurité soit assurée.

Ces équipements fournis par Groupama seront distribués par les élus.

L'aire de jeux située « Place de l'Eglise » est en cours de réhabilitation (réfection clôture et mise aux normes des jeux pour enfants)

Quatre ranges-vélos seront installés devant la mairie (sur les zébras) et au cimetière.

Noëlle Coca intervient pour faire part de son mécontentement suite à la détérioration de ses boîtes aux lettres à trois reprises. Elle ne comprend pas ces actes de vandalisme qui se répètent de façon régulière.

